

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-027), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-034), M. Michel CINOTTI, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Virginie POLIZZI, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN.

Absents excusés représentés :

Mme Monique BERT – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET,
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL,
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Romain MILLARD,
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER,
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU,
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI,
Mme Marina BOUTAULT-LABBE - pouvoir à Mme Ophélie GUIN.

SECRÉTAIRE :

Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 avril 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 avril 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC N°2024-12-041 DE FOURNITURE ET D'ENTRETIEN DE VÉHICULES AVEC OPTION DE RACHAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-10, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique, relatifs notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Vu la nécessité d'autoriser le Maire à signer un nouveau marché de fourniture et d'entretien de véhicules avec option de rachat,

Vu la publicité relative à la procédure d'appel d'offres ouvert lancée sur le site internet de la Commune, sur la plateforme acheteur AWS le 14 janvier 2025, sur le journal BOAMP ainsi que sur le Journal Officiel de l'Union Européenne le 16 janvier 2025,

Vu les offres proposées au pouvoir adjudicateur par les différents candidats : STA 91, METIN SA PEUGEOT, BERNIER ESSONNE PEUGEOT, SDAO et MAN TRUCK,

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2025 retenant les offres comme économiquement les plus avantageuses conformément au rapport d'analyse pour les lots 1, 3, 4 et 5 de la société BERNIER ESSONNE PEUGEOT et pour le lot 2 de la société METIN SA PEUGEOT MELUN,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2025 de considérer comme irrégulière l'offre de la société METIN SA PEUGEOT MELUN pour les lots n°3 et 4,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 3 avril 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer les lots n°1, 2, 3, 4 et 5 du marché n°2024-12-041 de fourniture et d'entretien de véhicules avec option de rachat avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mars 2025, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, et à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ces marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants, à savoir :

N°	Société	Montant TTC achat solutions proposées clés en main avec entretien et carte grise
Lot n°1	BERNIER	33 156,16 €
Lot n°2	METIN	103 315,23 €
Lot n°3	BERNIER	36 849,96 €
Lot n°4	BERNIER	41 471,76 €
Lot n°5	BERNIER	51 370,36 €



DIT que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ces marchés seront inscrits au budget communal des exercices 2025 à 2030.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 10 avril 2025,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER